

Règlement graphique - Révision allégée n°1

Vu pour rester annexé à la
délibération du 9 juillet 2025



Echelle : 1/4000 ème

Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
9 septembre 2021 25 novembre 2021 28 février 2024	27 novembre 2024	10 mars 2025 ou 26 mars 2025	9 juillet 2025

Décret n° 1337	Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 septembre 2024
Déclaration de projet n°1 approuvée le 08 juillet 2021	
Déclaration de projet n°1 approuvée le 06 septembre 2021	
Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021	
Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022	
Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2022	
Revisions obligées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2023	
Modification n°5 approuvée le 27 mai 2024	
Modification n°4 approuvée le 24 avril 2024	
Revisions obligées n°5 et n°6 approuvées le 10 juillet 2024	

Zonage

- A : Zone agricole
 Ap : Zone agricole protégée
 N : Zone naturelle
 Nc : Zone naturelle de caractère
 Ni : Zone naturelle de loisir
 Np : Zone naturelle protégée
 Nap : Zone naturelle protégée
 1AUA : Zone à urbaniser d'activité artisanale
 1AUAC : Zone à urbaniser d'activité commerciale
 1AUC : Zone à urbaniser de centralité
 1AUE : Zone à urbaniser d'équipement
 1AUGI : Zone 1AU FGFère Innovation
 1AUG : Zone à urbaniser générale dense
 1AUT : Zone à urbaniser touristique
 2AUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
 UAG : Zone urbaine d'activités artisanales
 UAC1 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UAC2 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UAC3 : Zone urbaine d'activités commerciales
 UAceren : Zone urbaine pour les activités du CERN
 UAIG : Zone urbaine d'activité FGFère Innovation
 UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAm2 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAm3 : Zone urbaine d'activités mixtes
 UAI : Zone urbaine d'activités tertiaires
 UC1 : Zone urbaine de centralité
 UC2 : Zone urbaine de centralité
 UC3 : Zone urbaine de centralité
 UC4 : Zone urbaine de centralité
 UCe1 : Zone urbaine de centre-ancien
 UCe2 : Zone urbaine de centre-ancien
 UCb : Zone urbaine de centre-bourg
 UCv : Zone urbaine Cœur de Ville
 UCv : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
 UCSD : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Ouest
 UCSD : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
 UE : Zone d'équipement
 UE : Zone d'équipement
 UG1 : Zone urbaine générale lelong des grands axes
 UG2 : Zone urbaine générale lelong des grands axes
 UGD1 : Zone urbaine générale dense
 UGD2 : Zone urbaine générale dense
 UGM1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 UGM2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 UGP1 : Zone urbaine générale à préserver
 UGP2 : Zone urbaine générale à préserver
 UH1 : Zone urbaine de hameaux
 UH2 : Zone urbaine de hameaux
 UH3 : Zone urbaine de hameaux
 UT1 : Zone urbaine touristique
 UT2 : Zone urbaine touristique
 UT3 : Zone urbaine touristique

Prescriptions linéaires

- ● ● Espaces Boisés classés
- Haie
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Règles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

-  01 - Espace boisé classé
-  02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
-  05 - Emplacement réservé
-  05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°)
-  07 - Bément du paysage
-  07 - Ryspivse
-  07 - bâtiment remarquable
-  07 - Pelouse sèche
-  15 - Zone non aedificandi (151-19)
-  16 - STECAL
-  16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
-  16 - Périmètre d'extension des habitations
-  17 - Secteur de mixité sociale
-  18 - OAP
-  18 - OAP patrimoine
-  31 - Zone humide
-  99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limites cadastrales
-  Bâtiments 2022
-  Surfaces en eau

